



Association pour la sécurité à la ferme
Mars 2000
Sécurité relative à la conduite du matériel
agricole sur les voies publiques

Sécurité relative à la conduite du matériel agricole sur les voies publiques

Animateur : *Le script suivant peut être utilisé pour présenter une séance de formation de quinze minutes aux employés. Vous pouvez utiliser un tracteur et une remorque de façon à pouvoir expliquer les exigences de sécurité liées à la conduite de matériel agricole sur les voies publiques.*

Ce texte met l'accent sur des points importants touchant la sécurité relative à la conduite de matériel agricole sur les voies publiques. Nous vous suggérons de ne pas vous éloigner du sujet. Bien sûr, vous devrez vous préparer à répondre aux questions des participants.

POINTS À SOULIGNER :

- **Il faut vérifier les connexions de la barre d'attache, y compris la chaîne de sécurité.**
- **Il faut placer des panneaux « SMV » (véhicule lent) sur le matériel agricole et utiliser un éclairage approprié afin de rendre le matériel facile à repérer.**
- **Il faut vérifier l'état de *chacun* des pneus avant de partir.**
- **Il faut être courtois et respecter le code de la route.**

Connaître les risques associés aux déplacements sur la route

Déplacer du matériel agricole sur les voies publiques peut être dangereux. Les opérateurs doivent conduire sur la défensive et demeurer constamment aux aguets.

Des accidents peuvent se produire lorsque les opérateurs de matériel agricole :

- n'ont pas l'expérience nécessaire pour conduire du matériel lourd à progression lente.
- conduisent trop vite, surtout lorsqu'ils remorquent une lourde charge ou qu'ils effectuent un virage.
- franchissent partiellement la ligne centrale.
- chevauchent l'accotement et la voie principale.
- entrent en collision avec un arbre ou tout autre objet fixe.

Une des principales causes d'accident de la route impliquant du matériel agricole est la différence de vitesse qui existe entre les voitures et le tracteur. Les automobilistes approchent le matériel agricole à progression lente à si grande vitesse qu'ils n'ont que quelques secondes pour voir le danger et réagir de façon appropriée.

C'est pourquoi il est si important que le matériel agricole soit facile à repérer et identifié comme véhicule à progression beaucoup plus lente que celle du trafic régulier.

Cette identification est possible au moyen des panneaux

« SMV » (véhicule lent). Ces derniers doivent être :

- centrés à l'arrière du tracteur ou de la remorque, de 60 cm à 1,8 mètres au-dessus de la surface de la route.
- être facilement repérables à une distance de 150 mètres.

Les panneaux SMV doivent être propres, et ils doivent être remplacés s'ils sont décolorés ou endommagés.

Les tracteurs doivent être munis de phares s'ils ont à se déplacer de nuit sur les voies publiques ou dans des conditions de visibilité réduite. Les déplacements sur autoroute nécessitent des phares avant, des feux arrière rouges et des réflecteurs. Des clignotants ambres permettent d'avertir le trafic circulant dans les deux directions, et ce le jour comme la nuit. Les clignoteurs offrent une sécurité accrue sur l'autoroute. Plus le matériel est visible, mieux c'est.

Il faut tout vérifier avant de partir

Il faut effectuer une vérification complète du tracteur et de la remorque avant de prendre la route.

1. Il faut utiliser des goupilles d'attelage de sécurité et s'assurer qu'elles sont bien assujetties.
2. Une chaîne de sécurité doit rattacher le tracteur au châssis de la remorque.
3. Il faut vérifier la pression de tous les pneus (tracteur et remorque), et s'assurer qu'ils n'y a pas d'entailles ou de bosses.
4. Il faut *toujours* verrouiller les pédales de frein ensemble lorsqu'on a à se déplacer sur l'autoroute.

Un freinage soudain à une roue seulement et à grande vitesse pourrait faire déraiper le tracteur dangereusement.

5. Les rétroviseurs, les fusées éclairantes et les extincteurs devraient faire partie du matériel standard des tracteurs qui ont à se déplacer fréquemment sur les voies publiques.

6. Il faut s'assurer que tous les phares fonctionnent adéquatement.

7. Il faut s'assurer que le panneau SMV est propre, non décoloré et bien installé.

8. Il faut vérifier la remorque. Les charges doivent être équilibrées et bien fixées. Il faut également s'assurer que la charge remorquée est assez légère pour que le tracteur puisse être conduit de façon sécuritaire. Les remorques lourdes doivent être munies de freins indépendants.

Conseils de conduite sécuritaire

Les opérateurs de matériel agricole peuvent rendre les déplacements routiers plus sécuritaires pour eux-mêmes et les autres conducteurs en prenant les précautions suivantes.

- Il faut éviter les routes achalandées autant que possible, même si cela allonge la durée du trajet.
- Il faut se déplacer à une vitesse permettant à l'opérateur de conserver la pleine maîtrise du matériel agricole en tout temps.
- Il faut ralentir pendant les virages ou dans les courbes.
- Il faut observer les précautions liées à la conduite sur route figurant dans le manuel de l'opérateur. Certains tracteurs se retrouvent en « roue libre » lorsqu'ils sont à grande vitesse. Cela peut être dangereux pendant la

descente d'une pente. Il est recommandé de passer à une vitesse inférieure pour monter ou descendre une pente.

- Si possible, il est préférable de conduire sur l'accotement de la chaussée. Toutefois, il faut éviter de chevaucher l'accotement et la chaussée.
- Il faut rester aux aguets de certains dangers de la route comme les accotements meubles, les ponts étroits, le gravier meuble, les bosses, les nids de poule et les ornières profondes.
- Lorsque des voitures sont alignées à l'arrière du matériel agricole et qu'un accotement convenable est disponible, il faut s'y déplacer pour laisser la voie libre.
- Si possible, il faut déplacer le matériel de jour pendant les périodes moins achalandées.
- Il ne faut voyager de nuit que si cela est absolument nécessaire. Il ne faut pas oublier d'utiliser l'éclairage adéquat pour la conduite de nuit.
- Il ne faut pas prendre de risques en effectuant une entrée de route pendant qu'il y a du trafic. Le conducteur doit entrer et sortir de la route avec extrême prudence si sa vue est obstruée.
- Il faut respecter la signalisation et le code de la route. **La courtoisie est un élément clé de la sécurité routière !**

Y-a-t-il des questions ?

Prenons enfin quelques instants pour passer en revue les choses à faire et à ne pas faire touchant la sécurité relative à la conduite du matériel agricole sur les voies publiques.

CHOSSES À FAIRE :

S'assurer que la remorque est bien assujettie au moyen d'une goupille d'attelage blocable et d'une chaîne de sécurité.

Toujours verrouiller les pédales de frein ensemble pour les déplacements sur la route.

Ralentir dans les courbes et les tournants et pendant le remorquage de charges lourdes.

Respecter la signalisation et le code de la route.

CHOSSES À NE PAS FAIRE :

Conduire du matériel agricole sans panneau SMV (véhicule lent).

Laisser le tracteur en « roue libre » pendant la descente d'une pente.

Faire une entrée de route en période de gros achalandage.

Se mettre en colère à cause des autres conducteurs qui ne donnent pas la voie.

Les informations et les recommandations contenues dans cette publication sont considérées comme sérieuses et représentent l'opinion actuelle d'experts sur le sujet. L'Association pour la sécurité à la ferme ne garantit pas la justesse absolue des informations ni qu'elles sont suffisantes, pas plus qu'elle ne prend la responsabilité des conseils de santé et de sécurité qui auraient pu être omis en raison de conditions et de circonstances particulières et exceptionnelles.

Copyright © 2000

Farm Safety Association Inc.
22-340 Woodlawn Road West, Guelph, Ontario N1H 7K6 (519) 823-5600

Produced with the assistance of:



Agriculture and
Agri-Food Canada

Agriculture et
Agroalimentaire Canada



Canadian Coalition for
Agricultural safety and rural Health
Coalition canadienne pour la sécurité
agricole et la santé rurale



Ministry of
Agriculture,
Food and Rural Affairs
Ontario